



COMMUNAUTE DE COMMUNES "PAYS DES VANS EN CEVENNES"

Envoyé en préfecture le 13/04/2021

Reçu en préfecture le 13/04/2021

Affiché le Département : ARDECHE

ID : 007-200039832-20210412-D_2021_4_1-DE

Canton : LES VANS

Préfecture de PRIVAS

délibération :
D_2021_4_1

L' an deux mille vingt et un, le lundi 12 avril à 18 h 30, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle des Fêtes de BANNE, Quartier de l'Eglise à BANNE, sous la présidence de Monsieur FOURNIER Joël, Le Président.

Nombre de délégués en
exercice : 31

Date de convocation du : 01 Avril 2021

Présents : 31

Titulaires : Monsieur ARAKELIAN Jean-Jacques, Madame CHALVET Catherine, Madame DESCHANELS Georgette, Monsieur LAGANIER Jean-Marie, Monsieur BORIE Jean-François, Monsieur ROGIER Jean-Paul, Madame BASTIDE Bérengère, Madame ESCHALIER Cathy, Monsieur FOURNIER Joël, Monsieur GARRIDO Jean-Manuel, Monsieur BRUYERE-ISNARD Thierry, Monsieur ROCHE Bruno, Monsieur NOEL Daniel, Monsieur MANIFACIER Jean-Paul, Monsieur MICHEL Jean-Marc, Monsieur GSEGNER Gérard, Madame DOLADILLE Monique, Monsieur BALMELLE Robert, Monsieur ALLAVENA Serge, Monsieur ROUVEYROL Bernard, Madame LASSALAZ Françoise, Monsieur PELLET Fabien, Monsieur LEGRAS Emmanuel, Monsieur THIBON Pierre, Madame RAYNARD Christiane, Monsieur GADILHE Sébastien, Madame RIEU-FROMENTIN Françoise, Monsieur BONNET Franck, Madame FEUILLADE Delphine, Monsieur MANIFACIER Christian, Monsieur ROBERT Lionel

Votants : 31

**Objet : Vote du budget
principal 2021**

Absent(s) :

Excusé(s) :

Secrétaire de Séance : Madame Monique DOLADILLE

Mme Bérengère BASTIDE, Vice-présidente en charge des finances, présente et explique les tableaux qui sont une synthèse du budget principal pour 2021 par section d'une part et par chapitre pour le fonctionnement et par opération / chapitre pour l'investissement d'autre part.

La présentation est faite en deux parties : les services « hors déchets » et le service « déchets ».

Le budget s'équilibre en section de fonctionnement à 7 812 092 € et en section d'investissement à 2 728 005 €.

Après des échanges controversés sur le budget prévisionnel et la fiscalité attendue permettant l'équilibre du budget, M. Jean-Marc MICHEL demande un vote au scrutin secret.

Considérant les termes de l'article L. 2121-21 du code général des collectivités territoriales, le vote au scrutin secret est utilisé lorsqu'un tiers des membres présents le réclame.

Par conséquent, le Président demande aux conseillers communautaires de manifester clairement leur position sur le recours au scrutin secret proposé pour l'adoption des délibérations portant sur le budget principal et ses annexes 2021 ainsi que la fiscalité.

Résultat : 11 POUR (Jean-Jacques ARAKELIAN, Georgette DESCHANELS, Sébastien GADILHE, Franck BONNET, RIEU-FROMENTIN Françoise, Jean-Marie LAGANIER, Serge ALLAVENA, Jean-Marc MICHEL, Robert BALMELLE, Bernard ROUVEYROL, Cathy ESCHALIER), 20 CONTRE.

Sur la base de la présentation du budget principal au titre de l'exercice 2021 de la communauté de communes du Pays des Vans en Cévennes et considérant le vote au scrutin secret,

RESULTAT DU VOTE AU SCRUTIN SECRET : 18 POUR, 13 CONTRE, 0 ABSTENTION,

En conséquence, le conseil communautaire, à la majorité,

ADOpte le budget principal et ses annexes dont les contributions aux organismes de regroupement et les subventions aux associations pour 2021,

DONNE TOUT POUVOIR au Président pour mettre en œuvre cette décision.

Pour : 18 Contre : 13 Abstention : 0

Envoyé en préfecture le 13/04/2021

Reçu en préfecture le 13/04/2021

Affiché le

ID : 007-200039832-20210412-D_2021_4_1-DE

Le Président, Joël FOURNIER



Emis le 12/04/2021, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le

Canton : LES VANS

Préfecture de PRIVAS

délibération :
D_2021_4_2

L' an deux mille vingt et un, le lundi 12 avril à 18 h 30, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle des Fêtes de BANNE, Quartier de l'Eglise à BANNE, sous la présidence de Monsieur FOURNIER Joël, Le Président.

Nombre de délégués en
exercice : 31

Date de convocation du : 01 Avril 2021

Présents : 31

Titulaires : Monsieur ARAKELIAN Jean-Jacques, Madame CHALVET Catherine, Madame DESCHANELS Georgette, Monsieur LAGANIER Jean-Marie, Monsieur BORIE Jean-François, Monsieur ROGIER Jean-Paul, Madame BASTIDE Bérengère, Madame ESCHALIER Cathy, Monsieur FOURNIER Joël, Monsieur GARRIDO Jean-Manuel, Monsieur BRUYERE-ISNARD Thierry, Monsieur ROCHE Bruno, Monsieur NOEL Daniel, Monsieur MANIFACIER Jean-Paul, Monsieur MICHEL Jean-Marc, Monsieur GSEGNER Gérard, Madame DOLADILLE Monique, Monsieur BALMELLE Robert, Monsieur ALLAVENA Serge, Monsieur ROUVEYROL Bernard, Madame LASSALAZ Françoise, Monsieur PELLET Fabien, Monsieur LEGRAS Emmanuel, Monsieur THIBON Pierre, Madame RAYNARD Christiane, Monsieur GADILHE Sébastien, Madame RIEU-FROMENTIN Françoise, Monsieur BONNET Franck, Madame FEUILLADE Delphine, Monsieur MANIFACIER Christian, Monsieur ROBERT Lionel

Votants : 31

**Objet : Vote des taux de la
fiscalité 2021 (Foncier bâti,
Foncier non bâti, Cotisation
Foncière des Entreprises)**

Absent(s) :

Excusé(s) :

Secrétaire de Séance : Madame Monique DOLADILLE

Mme Bérengère BASTIDE, Vice-présidente en charge des finances, rappelle l'analyse financière et la prospective financière sur la période de 2021-2025 qui ont été confiées à KPMG, Société d'expertise comptable et financière. Au global, il a été constaté un résultat d'exploitation et une épargne nette qui se dégradent. Considérant les hypothèses travaillées et retenues pour arriver à une situation financière « raisonnable », Considérant le produit fiscal attendu nécessaire à l'équilibre du budget, Il est proposé de passer le taux du Foncier bâti de 5.5 à 6 % dès 2021.

Après des échanges controversés sur le budget prévisionnel et la fiscalité attendue permettant l'équilibre du budget, M. Jean-Marc MICHEL demande un vote au scrutin secret.

Considérant les termes de l'article L. 2121-21 du code général des collectivités territoriales, le vote au scrutin secret est utilisé lorsqu'un tiers des membres présents le réclame.

Par conséquent, le Président demande aux conseillers communautaires de manifester clairement leur position sur le recours au scrutin secret proposé pour l'adoption des délibérations portant sur le budget principal et ses annexes 2021 ainsi que la fiscalité.

Résultat : 11 POUR (Jean-Jacques ARAKELIAN, Georgette DESCHANELS, Sébastien GADILHE, Franck BONNET, RIEU-FROMENTIN Françoise, Jean-Marie LAGANIER, Serge ALLAVENA, Jean-Marc MICHEL, Robert BALMELLE, Bernard ROUVEYROL, Cathy ESCHALIER), 20 CONTRE.

Sur la base de la présentation des ressources fiscales au titre de l'exercice 2021 de la communauté de communes du Pays des Vans en Cévennes et considérant le vote au scrutin secret,
RESULTAT DU VOTE AU SCRUTIN SECRET : 18 POUR, 13 CONTRE, 0 ABSTENTION,
En conséquence, le conseil communautaire, à la majorité,
DECIDE de fixer les taux dès 2021 ainsi :

Taxe d'habitation	5.7 % (taux gelé)
Taxe foncière (bâti)	passage du taux de 5.5 % à 6 %
Taxe foncière (non bâti)	16.64 % (taux inchangé)

Cotisation Foncière des entreprises 29.81 % (taux inchangé)
DE DONNER POUVOIR au Président pour signer l'état de notification des taux et transmettre le présent état
aux Services des Finances Publiques.

Envoyé en préfecture le 13/04/2021

Reçu en préfecture le 13/04/2021

Affiché le

ID : 007-200039832-20210412-D_2021_4_2-DE

Pour : 18 Contre : 13 Abstention : 0

Le Président, Joël FOURNIER



Emis le 12/04/2021, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le



COMMUNAUTE DE COMMUNES "PAYS DES VANS EN CEVENNES"

Envoyé en préfecture le 13/04/2021
Reçu en préfecture le 13/04/2021
Affiché le Département : ARDECHE
ID : 007-200039832-20210412-D_2021_4_3-DE

Canton : LES VANS

Préfecture de PRIVAS

délibération :
D_2021_4_3

L' an deux mille vingt et un, le lundi 12 avril à 18 h 30, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle des Fêtes de BANNE, Quartier de l'Eglise à BANNE, sous la présidence de Monsieur FOURNIER Joël, Le Président.

Nombre de délégués en
exercice : 31

Date de convocation du : 01 Avril 2021

Présents : 31

Titulaires : Monsieur ARAKELIAN Jean-Jacques, Madame CHALVET Catherine, Madame DESCHANELS Georgette, Monsieur LAGANIER Jean-Marie, Monsieur BORIE Jean-François, Monsieur ROGIER Jean-Paul, Madame BASTIDE Bérengère, Madame ESCHALIER Cathy, Monsieur FOURNIER Joël, Monsieur GARRIDO Jean-Manuel, Monsieur BRUYERE-ISNARD Thierry, Monsieur ROCHE Bruno, Monsieur NOEL Daniel, Monsieur MANIFACIER Jean-Paul, Monsieur MICHEL Jean-Marc, Monsieur GSEGNER Gérard, Madame DOLADILLE Monique, Monsieur BALMELLE Robert, Monsieur ALLAVENA Serge, Monsieur ROUVEYROL Bernard, Madame LASSALAZ Françoise, Monsieur PELLET Fabien, Monsieur LEGRAS Emmanuel, Monsieur THIBON Pierre, Madame RAYNARD Christiane, Monsieur GADILHE Sébastien, Madame RIEU-FROMENTIN Françoise, Monsieur BONNET Franck, Madame FEUILLADE Delphine, Monsieur MANIFACIER Christian, Monsieur ROBERT Lionnel

Votants : 31

**Objet : Vote du coefficient
multiplicateur pour le calcul de
la taxe sur les Surfaces
commerciales (TASCOM)**

Absent(s) :

Excusé(s) :

Secrétaire de Séance : Madame Monique DOLADILLE

Mme Bérengère BASTIDE, Vice-présidente en charge des finances, rappelle l'analyse financière et Les hypothèses travaillées et retenues pour arriver à une situation financière « raisonnable » et propose d'appliquer, dès 2022, un coefficient multiplicateur de 1.15.

A ce jour, cette taxe s'applique à 2 commerces sur le territoire de la communauté de communes.

Ce coefficient peut être revu chaque année par décision du conseil communautaire et ne peut varier de plus de 0.05 point.

Le Président demande à l'assemblée de se prononcer sur l'augmentation de ce coefficient multiplicateur de 0.05 point pour porter le coefficient à 1.15 dès 2022 et à 1.20 dès 2023.

Après des échanges controversés sur le budget prévisionnel et la fiscalité attendue permettant l'équilibre du budget, M. Jean-Marc MICHEL demande un vote au scrutin secret.

Considérant les termes de l'article L. 2121-21 du code général des collectivités territoriales, le vote au scrutin secret est utilisé lorsqu'un tiers des membres présents le réclame.

Par conséquent, le Président demande aux conseillers communautaires de manifester clairement leur position sur le recours au scrutin secret proposé pour l'adoption des délibérations portant sur le budget principal et ses annexes 2021, la fiscalité et TASCOM.

Résultat : 11 POUR (Jean-Jacques ARAKELIAN, Georgette DESCHANELS, Sébastien GADILHE, Franck BONNET, RIEU-FROMENTIN Françoise, Jean-Marie LAGANIER, Serge ALLAVENA, Jean-Marc MICHEL, Robert BALMELLE, Bernard ROUVEYROL, Cathy ESCHALIER), 20 CONTRE.

Sur la base de la présentation des ressources de la TASCOM au titre de l'exercice 2021 de la communauté de communes du Pays des Vans en Cévennes et considérant le vote au scrutin secret,
RESULTAT DU VOTE AU SCRUTIN SECRET : 18 POUR, 13 CONTRE, 0 ABSTENTION,
En conséquence, le conseil communautaire, à la majorité,
DECIDE d'arrêter le coefficient multiplicateur pour le calcul de la Taxe sur les Surfaces COMMERCIALES (TASCOM) à 1.15 dès 2022 et 1.20 dès 2023.

DE DONNER POUVOIR au Président pour transmettre la présente décision aux Services des Finances Publiques.

Envoyé en préfecture le 13/04/2021

Reçu en préfecture le 13/04/2021

Affiché le

ID : 007-200039832-20210412-D_2021_4_3-DE

Pour : 18 Contre : 13 Abstention : 0

Le Président, Joël FOURNIER



Emis le 12/04/2021, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le

Canton : LES VANS

Préfecture de PRIVAS

délibération :
D_2021_4_4

L' an deux mille vingt et un, le lundi 12 avril à 18 h 30, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle des Fêtes de BANNE, Quartier de l'Eglise à BANNE, sous la présidence de Monsieur FOURNIER Joël, Le Président.

Nombre de délégués en
exercice : 31

Date de convocation du : 01 Avril 2021

Présents : 31

Titulaires : Monsieur ARAKELIAN Jean-Jacques, Madame CHALVET Catherine, Madame DESCHANELS Georgette, Monsieur LAGANIER Jean-Marie, Monsieur BORIE Jean-François, Monsieur ROGIER Jean-Paul, Madame BASTIDE Bérengère, Madame ESCHALIER Cathy, Monsieur FOURNIER Joël, Monsieur GARRIDO Jean-Manuel, Monsieur BRUYERE-ISNARD Thierry, Monsieur ROCHE Bruno, Monsieur NOEL Daniel, Monsieur MANIFACIER Jean-Paul, Monsieur MICHEL Jean-Marc, Monsieur GSEGNER Gérard, Madame DOLADILLE Monique, Monsieur BALMELLE Robert, Monsieur ALLAVENA Serge, Monsieur ROUYEYROL Bernard, Madame LASSALAZ Françoise, Monsieur PELLET Fabien, Monsieur LEGRAS Emmanuel, Monsieur THIBON Pierre, Madame RAYNARD Christiane, Monsieur GADILHE Sébastien, Madame RIEU-FROMENTIN Françoise, Monsieur BONNET Franck, Madame FEUILLADE Delphine, Monsieur MANIFACIER Christian, Monsieur ROBERT Lionnel

Votants : 31

**Objet : Vote du produit de la
taxe « gestion des milieux
aquatiques et la prévention des
inondations » (GEMAPI) 2021**

Absent(s) :

Excusé(s) :

Secrétaire de Séance : Madame Monique DOLADILLE

Mme Bérengère BASTIDE, Vice-présidente en charge des finances, rappelle la délibération prise par le conseil communautaire qui a décidé d'instituer et de percevoir une taxe Gestion des Milieux Aquatiques et de la Prévention des Inondations » pour financer la gestion de la compétence obligatoire « GEMAPI ».

Les deux établissements en charge de ladite compétence ont évalué le coût de la contribution 2021 à : 51 642 € pour l'EPTB Bassin Versant de l'Ardèche et à 12 809 € pour le Syndicat AB Cèze.
Le Président demande à l'assemblée de se prononcer sur la fixation du produit.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire met au vote la décision :

RESULTAT DU VOTE : 31 POUR

En conséquence, le conseil communautaire, à l'unanimité,

DECIDE d'arrêter le produit de ladite taxe pour l'année 2021 à 64 451 €.

DE DONNER POUVOIR au Président pour transmettre la présente décision aux Services des Finances Publiques.

Pour : 31 Contre : 0 Abstention : 0

Le Président, Joël FOURNIER



Emis le 12/04/2021, transmis en sous-préfecture et rendu
exécutoire le

Canton : LES VANS

Préfecture de PRIVAS

délibération :
D_2021_4_5

L' an deux mille vingt et un, le lundi 12 avril à 18 h 30, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle des Fêtes de BANNE, Quartier de l'Eglise à BANNE, sous la présidence de Monsieur FOURNIER Joël, Le Président.

Nombre de délégués en
exercice : 31

Date de convocation du : 01 Avril 2021

Présents : 31

Titulaires : Monsieur ARAKELIAN Jean-Jacques, Madame CHALVET Catherine, Madame DESCHANELS Georgette, Monsieur LAGANIER Jean-Marie, Monsieur BORIE Jean-François, Monsieur ROGIER Jean-Paul, Madame BASTIDE Bérengère, Madame ESCHALIER Cathy, Monsieur FOURNIER Joël, Monsieur GARRIDO Jean-Manuel, Monsieur BRUYERE-ISNARD Thierry, Monsieur ROCHE Bruno, Monsieur NOEL Daniel, Monsieur MANIFACIER Jean-Paul, Monsieur MICHEL Jean-Marc, Monsieur GSEGNER Gérard, Madame DOLADILLE Monique, Monsieur BALMELLE Robert, Monsieur ALLAVENA Serge, Monsieur ROUVEYROL Bernard, Madame LASSALAZ Françoise, Monsieur PELLET Fabien, Monsieur LEGRAS Emmanuel, Monsieur THIBON Pierre, Madame RAYNARD Christiane, Monsieur GADILHE Sébastien, Madame RIEU-FROMENTIN Françoise, Monsieur BONNET Franck, Madame FEUILLADE Delphine, Monsieur MANIFACIER Christian, Monsieur ROBERT Lionnel

Votants : 31

**Objet : Vote du taux de la
TEOM 2021**

Absent(s) :

Excusé(s) :

Secrétaire de Séance : Madame Monique DOLADILLE

Considérant le produit fiscal attendu nécessaire au maintien de l'équilibre du service « déchets » avec notamment l'évolution de la participation au SICTOBA, la Vice-Présidente en charge des finances propose de passer le taux de 14 % à 14.5 % dès 2021 (rappels taux 2019 : 15 % ; taux 2020 : 14 %).

Après des échanges controversés sur le budget prévisionnel et la fiscalité attendue permettant l'équilibre du budget, M. Jean-Marc MICHEL demande un vote au scrutin secret.

Considérant les termes de l'article L. 2121-21 du code général des collectivités territoriales, le vote au scrutin secret est utilisé lorsqu'un tiers des membres présents le réclame.

Par conséquent, le Président demande aux conseillers communautaires de manifester clairement leur position sur le recours au scrutin secret proposé pour l'adoption des délibérations portant sur le budget principal et ses annexes 2021 ainsi que la fiscalité.

Résultat : 11 POUR (Jean-Jacques ARAKELIAN, Georgette DESCHANELS, Sébastien GADILHE, Franck BONNET, RIEU-FROMENTIN Françoise, Jean-Marie LAGANIER, Serge ALLAVENA, Jean-Marc MICHEL, Robert BALMELLE, Bernard ROUVEYROL, Cathy ESCHALIER), 20 CONTRE.

Sur la base de la présentation de l'état de notification des bases d'imposition prévisionnelles à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères au titre de l'exercice 2021 de la communauté de communes du Pays des Vans en Cévennes et considérant le vote au scrutin secret,
RESULTAT DU VOTE AU SCRUTIN SECRET : 18 POUR, 13 CONTRE, 0 ABSTENTION,

**En conséquence, le conseil communautaire, à la majorité,
DECIDE de fixer les le taux unique de la TEOM à 14.5 % dès 2021**

**DE DONNER POUVOIR au Président pour signer l'état de notification des taxes et transmettre le présent état
aux Services des Finances Publiques.**

Envoyé en préfecture le 13/04/2021

Reçu en préfecture le 13/04/2021

Affiché le

ID : 007-200039832-20210412-D_2021_4_5-DE

Pour : 18 Contre : 13 Abstention : 0

Le Président, Joël FOURNIER



Emis le 12/04/2021, transmis en sous-préfecture et rendu
exécutoire le

Canton : LES VANS

Préfecture de PRIVAS

délibération :
D_2021_4_6

L' an deux mille vingt et un, le lundi 12 avril à 18 h 30, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle des Fêtes de BANNE, Quartier de l'Eglise à BANNE, sous la présidence de Monsieur FOURNIER Joël, Le Président.

Nombre de délégués en
exercice : 31

Date de convocation du : 01 Avril 2021

Présents : 31

Titulaires : Monsieur ARAKELIAN Jean-Jacques, Madame CHALVET Catherine, Madame DESCHANELS Georgette, Monsieur LAGANIER Jean-Marie, Monsieur BORIE Jean-François, Monsieur ROGIER Jean-Paul, Madame BASTIDE Bérengère, Madame ESCHALIER Cathy, Monsieur FOURNIER Joël, Monsieur GARRIDO Jean-Manuel, Monsieur BRUYERE-ISNARD Thierry, Monsieur ROCHE Bruno, Monsieur NOEL Daniel, Monsieur MANIFACIER Jean-Paul, Monsieur MICHEL Jean-Marc, Monsieur GSEGNER Gérard, Madame DOLADILLE Monique, Monsieur BALMELLE Robert, Monsieur ALLAVENA Serge, Monsieur ROUVEYROL Bernard, Madame LASSALAZ Françoise, Monsieur PELLET Fabien, Monsieur LEGRAS Emmanuel, Monsieur THIBON Pierre, Madame RAYNARD Christiane, Monsieur GADILHE Sébastien, Madame RIEU-FROMENTIN Françoise, Monsieur BONNET Franck, Madame FEUILLADE Delphine, Monsieur MANIFACIER Christian, Monsieur ROBERT Lionel

Votants : 31

Objet : Vote du budget annexe
SPANC 2021

Absent(s) :

Excusé(s) :

Secrétaire de Séance : Madame Monique DOLADILLE

Mme Bérengère BASTIDE, Vice-présidente en charge des finances, présente et explique les tableaux qui sont une synthèse du budget annexe du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) pour 2021 par section d'une part et par chapitre pour le fonctionnement et par opération pour l'investissement d'autre part.
Le budget s'équilibre en section de fonctionnement à 49 532 € et en section d'investissement à 15 719 €.

Sur la base de la présentation du budget annexe du SPANC au titre de l'exercice 2021 de la communauté de communes du Pays des Vans en Cévennes,

Le budget est mis au vote :

RESULTAT DU VOTE : 31 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION

En conséquence, le conseil communautaire, à l'unanimité,
ADOpte le budget annexe du SPANC 2021 et ses annexes,
DONNE TOUT POUVOIR au Président pour mettre en œuvre cette décision.

Pour : 31 Contre : 0 Abstention : 0

Le Président, Joël FOURNIER



Emis le 12/04/2021, transmis en sous-préfecture et rendu
exécutoire le

Canton : LES VANS

Préfecture de PRIVAS

délibération :
D_2021_4_7

L' an deux mille vingt et un, le lundi 12 avril à 18 h 30, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle des Fêtes de BANNE, Quartier de l'Eglise à BANNE, sous la présidence de Monsieur FOURNIER Joël, Le Président.

Nombre de délégués en
exercice : 31

Date de convocation du : 01 Avril 2021

Présents : 31

Titulaires : Monsieur ARAKELIAN Jean-Jacques, Madame CHALVET Catherine, Madame DESCHANELS Georgette, Monsieur LAGANIER Jean-Marie, Monsieur BORIE Jean-François, Monsieur ROGIER Jean-Paul, Madame BASTIDE Bérengère, Madame ESCHALIER Cathy, Monsieur FOURNIER Joël, Monsieur GARRIDO Jean-Manuel, Monsieur BRUYERE-ISNARD Thierry, Monsieur ROCHE Bruno, Monsieur NOEL Daniel, Monsieur MANIFACIER Jean-Paul, Monsieur MICHEL Jean-Marc, Monsieur GSEGNER Gérard, Madame DOLADILLE Monique, Monsieur BALMELLE Robert, Monsieur ALLAVENA Serge, Monsieur ROUVEYROL Bernard, Madame LASSALAZ Françoise, Monsieur PELLET Fabien, Monsieur LEGRAS Emmanuel, Monsieur THIBON Pierre, Madame RAYNARD Christiane, Monsieur GADILHE Sébastien, Madame RIEU-FROMENTIN Françoise, Monsieur BONNET Franck, Madame FEUILLADE Delphine, Monsieur MANIFACIER Christian, Monsieur ROBERT Lionnel

Votants : 31

Objet : Vote du budget annexe
« nouvelle zone d'activités »
2021

Absent(s) :

Excusé(s) :

Secrétaire de Séance : Madame Monique DOLADILLE

M. Joël FOURNIER, Président, rappelle la délibération N° 2019-10-3 du 12-12-2019 portant création d'un budget annexe pour la nouvelle zone d'activité et la délibération N° 2019-1-5 du 28-01-2019 portant sur l'instauration de deux Zones d'Aménagement Différée (ZAD) et des périmètres retenus.

Mme Bérengère BASTIDE, Vice-présidente en charge des finances, présente et explique le tableau qui est une synthèse du budget annexe de la nouvelle zone d'activités pour 2021 (création du budget) par section d'une part et par chapitre pour le fonctionnement et par opération pour l'investissement d'autre part.

Le budget s'équilibre en section de fonctionnement à 551 000 € et en section d'investissement à 500 500 €.

Sur la base de la présentation du budget annexe de la nouvelle zone d'activités au titre de l'exercice 2021 de la communauté de communes du Pays des Vans en Cévennes,

Le budget est mis au vote :

RESULTAT DU VOTE : 31 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION

En conséquence, le conseil communautaire, à l'unanimité,

ADOpte le budget annexe « nouvelle zone d'activités » 2021,

DONNE TOUT POUVOIR au Président pour mettre en œuvre cette décision.

Pour : 31 Contre : 0 Abstention : 0

Le Président, Joël FOURNIER



Emis le 12/04/2021, transmis en sous-préfecture et rendu

exécutoire le

Envoyé en préfecture le 13/04/2021

Reçu en préfecture le 13/04/2021

Affiché le

ID : 007-200039832-20210412-D_2021_4_7-DE

Canton : LES VANS

Préfecture de PRIVAS

délibération :
D_2021_4_8

L' an deux mille vingt et un, le lundi 12 avril à 18 h 30, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle des Fêtes de BANNE, Quartier de l'Eglise à BANNE, sous la présidence de Monsieur FOURNIER Joël, Le Président.

Nombre de délégués en
exercice : 31

Date de convocation du : 01 Avril 2021

Présents : 31

Titulaires : Monsieur ARAKELIAN Jean-Jacques, Madame CHALVET Catherine, Madame DESCHANELS Georgette, Monsieur LAGANIER Jean-Marie, Monsieur BORIE Jean-François, Monsieur ROGIER Jean-Paul, Madame BASTIDE Bérengère, Madame ESCHALIER Cathy, Monsieur FOURNIER Joël, Monsieur GARRIDO Jean-Manuel, Monsieur BRUYERE-ISNARD Thierry, Monsieur ROCHE Bruno, Monsieur NOEL Daniel, Monsieur MANIFACIER Jean-Paul, Monsieur MICHEL Jean-Marc, Monsieur GSEGNER Gérard, Madame DOLADILLE Monique, Monsieur BALMELLE Robert, Monsieur ALLAVENA Serge, Monsieur ROUVEYROL Bernard, Madame LASSALAZ Françoise, Monsieur PELLET Fabien, Monsieur LEGRAS Emmanuel, Monsieur THIBON Pierre, Madame RAYNARD Christiane, Monsieur GADILHE Sébastien, Madame RIEU-FROMENTIN Françoise, Monsieur BONNET Franck, Madame FEUILLADE Delphine, Monsieur MANIFACIER Christian, Monsieur ROBERT Lionnel

Votants : 31

**Objet : Syndicat mixte de
l'Ardèche méridionale (SMAM)
: proposition de statuts
modifiés par le comité syndical
du SMAM du 24/02/2021**

Absent(s) :

Excusé(s) :

Secrétaire de Séance : Madame Monique DOLADILLE

M. Joël FOURNIER, Président, donne lecture du courrier du Syndicat Mixte d'Ardèche Méridionale portant modification des statuts du syndicat en date du 3 mars 2021, de la délibération du Comité syndical N° 02/2021-07 CS du 24-02-2021 et de la proposition des statuts.

Cette modification porte sur la possibilité d'une cotisation exceptionnelle en cours d'exercice et le changement de trésorerie intervenu le 1ier janvier 2021.

**Après en avoir délibéré, la proposition des statuts modifiés du SMAM est mise au vote,
RESULTAT DU VOTE : 22 POUR, 7 CONTRE (Jean-Marie LAGANIER, Serge ALLAVENA, Robert BALMELLE,
Cathy CHALVET, Georgette DESCHANELS, Jean-Jacques ARAKELIAN, Daniel NOËL), 2 ABSTENTIONS (**

**Bernard ROUVEYROL, Gérard GSEGNER),
En conséquence, le conseil communautaire, à la majorité,
ADOpte la modification des statuts du Syndicat Mixte d'Ardèche Méridionale,
DONNE TOUT POUVOIR au Président pour mettre en œuvre cette décision.**

Pour : 22 Contre : 7 Abstention : 2

Le Président, Joël FOURNIER



Emis le 12/04/2021, transmis en sous-préfecture et rendu
exécutoire le



COMMUNAUTE DE COMMUNES "PAYS DES VANS EN CEVENNES"

Envoyé en préfecture le 13/04/2021
Reçu en préfecture le 13/04/2021
Affiché le Département : ARDECHE
ID : 007-200039832-20210412-D_2021_4_9-DE

Canton : LES VANS

Préfecture de PRIVAS

délibération :
D_2021_4_9

L' an deux mille vingt et un, le lundi 12 avril à 18 h 30, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle des Fêtes de BANNE, Quartier de l'Eglise à BANNE, sous la présidence de Monsieur FOURNIER Joël, Le Président.

Nombre de délégués en
exercice : 31

Date de convocation du : 01 Avril 2021

Présents : 31

Titulaires : Monsieur ARAKELIAN Jean-Jacques, Madame CHALVET Catherine, Madame DESCHANELS Georgette, Monsieur LAGANIER Jean-Marie, Monsieur BORIE Jean-François, Monsieur ROGIER Jean-Paul, Madame BASTIDE Bérengère, Madame ESCHALIER Cathy, Monsieur FOURNIER Joël, Monsieur GARRIDO Jean-Manuel, Monsieur BRUYERE-ISNARD Thierry, Monsieur ROCHE Bruno, Monsieur NOEL Daniel, Monsieur MANIFACIER Jean-Paul, Monsieur MICHEL Jean-Marc, Monsieur GSEGNER Gérard, Madame DOLADILLE Monique, Monsieur BALMELLE Robert, Monsieur ALLAVENA Serge, Monsieur ROUVEYROL Bernard, Madame LASSALAZ Françoise, Monsieur PELLET Fabien, Monsieur LEGRAS Emmanuel, Monsieur THIBON Pierre, Madame RAYNARD Christiane, Monsieur GADILHE Sébastien, Madame RIEU-FROMENTIN Françoise, Monsieur BONNET Franck, Madame FEUILLADE Delphine, Monsieur MANIFACIER Christian, Monsieur ROBERT Lionnel

Votants : 31

**Objet : Appel à projets de
l'Office Français pour la
biodiversité «
MobBiodiv'Restauration »**

Absent(s) :

Excusé(s) :

Secrétaire de Séance : Madame Monique DOLADILLE

L'Office français de la biodiversité (OFB) lance un appel à projets « MobBiodiv'Restauration » pour soutenir des actions concrètes en faveur de la restauration d'écosystèmes terrestres et continentaux, de leurs fonctionnalités et du maintien en bon état de conservation des espèces qu'ils abritent.

Un projet de restauration de l'habitat prioritaire « forêt de pin de Salzmann » pourrait être déposé dans le cadre de cet appel à projet. A savoir :

Axe 1 : Favoriser la régénération naturelle des peuplements de pin de Salzmann dans la forêt communale de Banne et St Paul le Jeune.

Axe 2 : Diminuer le risque d'hybridation pour conserver la pureté génétique de l'unité conservatoire de pin de Salzmann, en forêt privée.

Axe 3 : Action de communication

Après discussion avec les communes concernées, la communauté de communes Pays des Vans en Cévennes au titre de sa compétence environnementale répondra à l'appel à projet et portera ce projet à l'échelle intercommunale en lien avec les communes de Banne et St Paul le Jeune. Cet appel à projet apportera un financement à hauteur de 85 % de subvention. Les axes 2 et 3 seront co-financé à 15 % par le département de l'Ardèche.

Après en avoir délibéré,

RESULTAT DU VOTE : 31 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION

En conséquence, le conseil communautaire, à l'unanimité,

AUTORISE Le Président à déposer cette candidature,

DONNE TOUT POUVOIR au Président pour mettre en œuvre cette décision.

Pour : 31 Contre : 0 Abstention : 0

Le Président, Joël FOURNIER

Envoyé en préfecture le 13/04/2021

Reçu en préfecture le 13/04/2021

Affiché le

ID : 007-200039832-20210412-D_2021_4_9-DE



Emis le 12/04/2021, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le





COMMUNAUTE DE COMMUNES "PAYS DES VANS EN CEVENNES"

Envoyé en préfecture le 13/04/2021
Reçu en préfecture le 13/04/2021
Affiché le Département : ARDECHE
ID : 007-200039832-20210412-D_2021_4_10-DE

Canton : LES VANS

Préfecture de PRIVAS

délibération :
D_2021_4_10

L' an deux mille vingt et un, le lundi 12 avril à 18 h 30, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle des Fêtes de BANNE, Quartier de l'Eglise à BANNE, sous la présidence de Monsieur FOURNIER Joël, Le Président.

Nombre de délégués en
exercice : 31

Date de convocation du : 01 Avril 2021

Présents : 31

Titulaires : Monsieur ARAKELIAN Jean-Jacques, Madame CHALVET Catherine, Madame DESCHANELS Georgette, Monsieur LAGANIER Jean-Marie, Monsieur BORIE Jean-François, Monsieur ROGIER Jean-Paul, Madame BASTIDE Bérengère, Madame ESCHALIER Cathy, Monsieur FOURNIER Joël, Monsieur GARRIDO Jean-Manuel, Monsieur BRUYERE-ISNARD Thierry, Monsieur ROCHE Bruno, Monsieur NOEL Daniel, Monsieur MANIFACIER Jean-Paul, Monsieur MICHEL Jean-Marc, Monsieur GSEGNER Gérard, Madame DOLADILLE Monique, Monsieur BALMELLE Robert, Monsieur ALLAVENA Serge, Monsieur ROUYEYROL Bernard, Madame LASSALAZ Françoise, Monsieur PELLET Fabien, Monsieur LEGRAS Emmanuel, Monsieur THIBON Pierre, Madame RAYNARD Christiane, Monsieur GADILHE Sébastien, Madame RIEU-FROMENTIN Françoise, Monsieur BONNET Franck, Madame FEUILLADE Delphine, Monsieur MANIFACIER Christian, Monsieur ROBERT Lionnel

Votants : 31

**Objet : Avenant Opération
programmée de l'habitat (
OPAH) : prestations
obligatoires, bilan,
prolongement**

Absent(s) :

Excusé(s) :

Secrétaire de Séance : Madame Monique DOLADILLE

M. Lionnel Robert, Vice-président, rappelle que l'OPAH du Pays des Vans en Cévennes rencontre un succès important avec près de 70% des objectifs atteint soit plus de 100 logements rénovés.

A ce stade, le projet a généré 2 M€ de travaux et 1M€ de subventions ont été apporté par l'ANAH aux propriétaires. Par ailleurs ces travaux ont généré 1M€ de chiffre d'affaire pour des entreprises du Pays des Vans en Cévennes. Il participe également aux économies d'énergie dans l'habitat, axe fort de la réflexion TEPOS en cours.

Au vu de ces résultats positifs et des besoins supplémentaires identifiés, l'ANAH propose de prolonger l'OPAH pour 2 années supplémentaires.

Il est donc proposé aux élus de prolonger le dispositif et de le réorienter à la marge en supprimant l'aide aux propriétaires sans travaux (incitation à la location sociale) vers l'aide aux propriétaires bailleurs avec travaux. Cet avenant a pour but de faire aboutir quelques dossiers pour lesquels les propriétaires bailleurs sont hésitants. Ces ajustements se faisant à budget constant pour la Communauté de communes.

Par ailleurs, pour le volet « animation, accueil des propriétaires et instruction des dossiers », réalisé actuellement par Soliha, il convient de relancer un marché pour période juin 2021 _ juin 2023.

Il convient donc que le Conseil communautaire approuve le projet d'avenant prolongeant l'OPAH pour deux ans et autorise le Président à engager les formalités et inscriptions budgétaires nécessaires à la mise en œuvre de ce prolongement, notamment le renouvellement du marché de l'opérateur.

Par ailleurs, la labellisation « Petites Villes de Demain » permet de bénéficier, si les élus le souhaitent, d'un prolongement exceptionnel de 5 années supplémentaires à compter de 2023. Ce prolongement passe toutefois par l'établissement d'un bilan complet de l'OPAH et de propositions de réorientation, qui doit passer par un prestataire extérieur, différent de celui qui assure l'animation du dispositif. Cette étude est financée pour partie par l'ANAH. Il est donc également proposé au conseil communautaire de donner mandat au Président et au Vice-président pour préparer le cahier des charges de cette prestation et demander en anticipation les financements correspondants.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés, APPROUVE la demande de prolongation de l'OPAH pour deux années supplémentaires, APPROUVE les modifications mineures de l'avenant au régime d'aides qui figure en annexe, MANDATE le Président et le Vice-président pour organiser une nouvelle consultation en vue de recruter un opérateur qui assurera l'animation du dispositif et l'instruction des aides pour les deux années à venir, AUTORISE le Président et le Vice-président à déposer les dossiers de demande de subvention auprès de

Envoyé en préfecture le 13/04/2021

Reçu en préfecture le 13/04/2021

Affiché le

ID : 007-200039832-20210412-D_2021_4_10-DE

l'Anah, et le cas échéant, de la Région ou de tout autre organisme susceptible d'intervenir sur le dispositif.
MANDATE le Président et le Vice-président pour préparer l'éventuel prolongement de 5 années
supplémentaires offert par la labellisation « Petites Villes de Demain », notamment pour le financement de ces opérations.
charges du prestataire à mobiliser et pour déposer les demandes de subventions correspondantes,
DONNE TOUT POUVOIR au Président pour mettre en œuvre cette décision.

Pour : 31 Contre : 0 Abstention : 0

Le Président, Joël FOURNIER



Emis le 12/04/2021, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le

Canton : LES VANS

Préfecture de PRIVAS

délibération :
D_2021_4_11

L' an deux mille vingt et un, le lundi 12 avril à 18 h 30, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle des Fêtes de BANNE, Quartier de l'Eglise à BANNE, sous la présidence de Monsieur FOURNIER Joël, Le Président.

Nombre de délégués en
exercice : 31

Date de convocation du : 01 Avril 2021

Présents : 31

Titulaires : Monsieur ARAKELIAN Jean-Jacques, Madame CHALVET Catherine, Madame DESCHANELS Georgette, Monsieur LAGANIER Jean-Marie, Monsieur BORIE Jean-François, Monsieur ROGIER Jean-Paul, Madame BASTIDE Bérengère, Madame ESCHALIER Cathy, Monsieur FOURNIER Joël, Monsieur GARRIDO Jean-Manuel, Monsieur BRUYERE-ISNARD Thierry, Monsieur ROCHE Bruno, Monsieur NOEL Daniel, Monsieur MANIFACIER Jean-Paul, Monsieur MICHEL Jean-Marc, Monsieur GSEGNER Gérard, Madame DOLADILLE Monique, Monsieur BALMELLE Robert, Monsieur ALLAVENA Serge, Monsieur ROUYEYROL Bernard, Madame LASSALAZ Françoise, Monsieur PELLET Fabien, Monsieur LEGRAS Emmanuel, Monsieur THIBON Pierre, Madame RAYNARD Christiane, Monsieur GADILHE Sébastien, Madame RIEU-FROMENTIN Françoise, Monsieur BONNET Franck, Madame FEUILLADE Delphine, Monsieur MANIFACIER Christian, Monsieur ROBERT Lionnel

Votants : 31

**Objet : Demande de
subvention auprès de la Région
- connexion de la Via Ardèche
avec le Gard**

Absent(s) :

Excusé(s) :

Secrétaire de Séance : Madame Monique DOLADILLE

M. Lionnel Robert, Vice-président, rappelle que l'étude sur le projet est déjà engagée. L'estimation du coût du projet à ce jour est d'environ 349 440 € HT. Les demandes de subventions ont déjà été déposées et obtenues auprès de l'Etat (119 717 € - 34 %) et du Département (60 500 € - 17 %). Il convient désormais de solliciter la Région à hauteur de 99 235 € (29 %) pour espérer atteindre 80 % de financement. Il convient d'autoriser le Président à déposer cette demande.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés, APPROUVE la demande de subvention de 99 235 € auprès de la Région, DONNE TOUT POUVOIR au Président et au Vice-président pour mettre en œuvre cette décision.

Pour : 31 Contre : 0 Abstention : 0

Le Président, Joël FOURNIER



Emis le 12/04/2021, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le



COMMUNAUTE DE COMMUNES "PAYS DES VANS EN CEVENNES"

Envoyé en préfecture le 15/04/2021
Reçu en préfecture le 15/04/2021
Affiché le Département : ARDECHE
ID : 007-200039832-20210412-D_2021_4_12-DE

Canton : LES VANS

Préfecture de PRIVAS

**délibération :
D_2021_4_12**

L' an deux mille vingt et un, le lundi 12 avril à 18 h 30, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle des Fêtes de BANNE, Quartier de l'Eglise à BANNE, sous la présidence de Monsieur FOURNIER Joël, Le Président.

Nombre de délégués en
exercice : 31

Date de convocation du : 01 Avril 2021

Présents : 31

Titulaires : Monsieur ARAKELIAN Jean-Jacques, Madame CHALVET Catherine, Madame DESCHANELS Georgette, Monsieur LAGANIER Jean-Marie, Monsieur BORIE Jean-François, Monsieur ROGIER Jean-Paul, Madame BASTIDE Bérengère, Madame ESCHALIER Cathy, Monsieur FOURNIER Joël, Monsieur GARRIDO Jean-Manuel, Monsieur BRUYERE-ISNARD Thierry, Monsieur ROCHE Bruno, Monsieur NOEL Daniel, Monsieur MANIFACIER Jean-Paul, Monsieur MICHEL Jean-Marc, Monsieur GSEGNER Gérard, Madame DOLADILLE Monique, Monsieur BALMELLE Robert, Monsieur ALLAVENA Serge, Monsieur ROUVEYROL Bernard, Madame LASSALAZ Françoise, Monsieur PELLET Fabien, Monsieur LEGRAS Emmanuel, Monsieur THIBON Pierre, Madame RAYNARD Christiane, Monsieur GADILHE Sébastien, Madame RIEU-FROMENTIN Françoise, Monsieur BONNET Franck, Madame FEUILLADE Delphine, Monsieur MANIFACIER Christian, Monsieur ROBERT Lionnel

Votants : 31

**Objet : Participation à l'appel à
projet : « Projet Alimentaire
Territorial »**

Absent(s) :

Excusé(s) :

Secrétaire de Séance : Madame Monique DOLADILLE

Un projet alimentaire territorial (PAT) est un projet collectif visant à rapprocher les producteurs, les transformateurs, les distributeurs, les collectivités territoriales, les acteurs de la société civile et les consommateurs et à développer une agriculture durable ainsi qu'une alimentation de qualité sur un territoire donné.

Un Appel à Projets organisé conjointement par le ministère des solidarités et de la santé, de l'agriculture et de l'alimentation et par l'Agence de la transition écologique est lancé ; les candidatures doivent être déposées entre le 15 avril 2021.

La Communauté de Communes du Pays des Vans en Cévennes souhaite s'insérer dans une candidature commune avec les Communautés de communes Pays Beaume-Drobie et Gorges de l'Ardèche, sur le volet 1 de l'Appel à projet. La Communauté de communes Beaume-Drobie serait le chef de file de cette candidature « PAT Sud Ardèche » pour le compte des deux autres.

Les PAT répondent aux enjeux d'ancrage territorial de l'alimentation, de résilience alimentaire et de santé, et revêtent :
Une dimension économique :

- structuration et consolidation des filières dans les territoires, rapprochement de l'offre et de la demande, maintien de la valeur ajoutée sur le territoire, contribution à l'installation d'agriculteurs et à la préservation des espaces agricoles ;

Une dimension environnementale :

- accompagnement de l'évolution des pratiques alimentaires, diversification des sources de protéines, introduction des légumineuses, saisonnalité des produits, développement de la consommation de produits de proximité durables et de qualité (agriculture biologique, certification environnementale de niveau 2 et HVE) ;

- accompagnement et valorisation des modes de production agroécologiques, dont l'agriculture biologique, incluant la préservation de l'eau et des sols, de la biodiversité et des paysages, l'atténuation et l'adaptation au changement climatique, amélioration de la logistique et réduction des transports (producteur, transformateur, vendeur, consommateur) ;

- efficacité de la chaîne de production et de transformation, lutte contre le gaspillage alimentaire et recyclage des déchets organiques

Une dimension sociale :

- éducation alimentaire, création de liens, accessibilité sociale, lutte contre la précarité alimentaire, valorisation du patrimoine.

Les PAT devront avoir une durée de 36 mois maximum. Daniel Noël, Vice-président, sera en charge du suivi de cette candidature, dont le contenu pourra utilement alimenter le programme d'actions « PANDA ».

Envoyé en préfecture le 15/04/2021

Reçu en préfecture le 15/04/2021

Affiché le

ID : 007-200039832-20210412-D_2021_4_12-DE

Après en avoir délibéré,

RESULTAT DU VOTE : 30 POUR, 0 CONTRE, 1 ABSTENTION (Jean-Marie LAGARDE)
En conséquence, le conseil communautaire, à la majorité,
AUTORISE Le Président et le Vice-président à déposer le dossier de candidature **PAT** conjoint avec les
Communautés de communes du Pays Beaume-Drobie et Gorges de l'Ardèche,
APPROUVE la désignation de la Communauté de communes Pays Beaume-Drobie comme « chef de file » de
cette démarche,
DONNE TOUT POUVOIR au Président et au Vice-président pour mettre en œuvre cette décision.

Pour : 30 Contre : 0 Abstention : 1

Le Président, Joël FOURNIER



Emis le 12/04/2021, transmis en sous-préfecture et rendu
exécutoire le

Canton : LES VANS

Préfecture de PRIVAS

délibération :
D_2021_4_13

L' an deux mille vingt et un, le lundi 12 avril à 18 h 30, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle des Fêtes de BANNE, Quartier de l'Eglise à BANNE, sous la présidence de Monsieur FOURNIER Joël, Le Président.

Nombre de délégués en
exercice : 31

Date de convocation du : 01 Avril 2021

Présents : 31

Titulaires : Monsieur ARAKELIAN Jean-Jacques, Madame CHALVET Catherine, Madame DESCHANELS Georgette, Monsieur LAGANIER Jean-Marie, Monsieur BORIE Jean-François, Monsieur ROGIER Jean-Paul, Madame BASTIDE Bérengère, Madame ESCHALIER Cathy, Monsieur FOURNIER Joël, Monsieur GARRIDO Jean-Manuel, Monsieur BRUYERE-ISNARD Thierry, Monsieur ROCHE Bruno, Monsieur NOEL Daniel, Monsieur MANIFACIER Jean-Paul, Monsieur MICHEL Jean-Marc, Monsieur GSEGNER Gérard, Madame DOLADILLE Monique, Monsieur BALMELLE Robert, Monsieur ALLAVENA Serge, Monsieur ROUVEYROL Bernard, Madame LASSALAZ Françoise, Monsieur PELLET Fabien, Monsieur LEGRAS Emmanuel, Monsieur THIBON Pierre, Madame RAYNARD Christiane, Monsieur GADILHE Sébastien, Madame RIEU-FROMENTIN Françoise, Monsieur BONNET Franck, Madame FEUILLADE Delphine, Monsieur MANIFACIER Christian, Monsieur ROBERT Lionnel

Votants : 31

**Objet : Convention avec le
SDEA pour l'étude de
programmation sur le devenir
de l'ancien hôpital**

Absent(s) :

Excusé(s) :

Secrétaire de Séance : Madame Monique DOLADILLE

M. Joël FOURNIER, Président, expose que la Communauté de communes est engagée conjointement avec la commune des Vans sur le devenir de la friche de l'ancien hôpital des Vans.
La réflexion impose de faire appel à un ensemble de prestataires afin de rassembler des éléments d'aides à la décision et notamment :

- Une approche pré technique, architecturale et fonctionnelle
- Une analyse architecturale et de composition
- Une analyse des contraintes techniques liées au site
- Une approche sommaire des bâtiments à réhabiliter
- Un pré bilan financier de l'opération
- Un cahier de préconisations

Il est proposé au conseil communautaire d'autoriser le Président à signer une convention avec le SDEA pour bénéficier d'un accompagnement en vue de répondre à ces attentes.

Le montant de la mission est estimé à environ 30 000 € HT, partagés à part égales entre la commune et la Communauté de communes, dont 25 000 € HT pour le prestataire extérieur et 5 000 € pour le suivi d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage du SDEA.

Il convient également d'autoriser le Président à déposer tout dossier de demande de subvention pour un éventuel accompagnement financier sur ces dépenses.

Après en avoir délibéré,

RESULTAT DU VOTE : 31 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION,

En conséquence, le conseil communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE la convention d'Assistance à maîtrise d'ouvrage avec le SDEA pour un montant de 30 000€ HT décomposé en 25 000 € HT pour la mobilisation d'un prestataire et 5 000€ HT pour le suivi du SDEA,

PREND NOTE que la part revenant à la Communauté de communes correspond à 15 000 € HT maximum,

**AUTORISE Le Président à déposer toutes demandes de subventions liées à ces dépenses,
DONNE TOUT POUVOIR au Président pour mettre en œuvre cette décision.**

Pour : 31 Contre : 0 Abstention : 0

Envoyé en préfecture le 13/04/2021

Reçu en préfecture le 13/04/2021

Affiché le

ID : 007-200039832-20210412-D_2021_4_13-DE

Le Président, Joël FOURNIER



Emis le 12/04/2021, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le



COMMUNAUTE DE COMMUNES "PAYS DES VANS EN CEVENNES"

Envoyé en préfecture le 13/04/2021
Reçu en préfecture le 13/04/2021
Affiché le Département : ARDECHE
ID : 007-200039832-20210413-D_2021_4_14-DE

Canton : LES VANS

Préfecture de PRIVAS

**délibération :
D_2021_4_14**

L' an deux mille vingt et un, le lundi 12 avril à 18 h 30, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle des Fêtes de BANNE, Quartier de l'Eglise à BANNE, sous la présidence de Monsieur FOURNIER Joël, Le Président.

Nombre de délégués en
exercice : 31

Date de convocation du : 01 Avril 2021

Présents : 31

Titulaires : Monsieur ARAKELIAN Jean-Jacques, Madame CHALVET Catherine, Madame DESCHANELS Georgette, Monsieur LAGANIER Jean-Marie, Monsieur BORIE Jean-François, Monsieur ROGIER Jean-Paul, Madame BASTIDE Bérengère, Madame ESCHALIER Cathy, Monsieur FOURNIER Joël, Monsieur GARRIDO Jean-Manuel, Monsieur BRUYERE-ISNARD Thierry, Monsieur ROCHE Bruno, Monsieur NOEL Daniel, Monsieur MANIFACIER Jean-Paul, Monsieur MICHEL Jean-Marc, Monsieur GSEGNER Gérard, Madame DOLADILLE Monique, Monsieur BALMELLE Robert, Monsieur ALLAVENA Serge, Monsieur ROUYEYROL Bernard, Madame LASSALAZ Françoise, Monsieur PELLET Fabien, Monsieur LEGRAS Emmanuel, Monsieur THIBON Pierre, Madame RAYNARD Christiane, Monsieur GADILHE Sébastien, Madame RIEU-FROMENTIN Françoise, Monsieur BONNET Franck, Madame FEUILLADE Delphine, Monsieur MANIFACIER Christian, Monsieur ROBERT Lionel

Votants : 31

**Objet : Lancement de la
démarche Petite Ville de
Demain : finalisation
convention de démarrage et
recrutement Chef de projet**

Absent(s) :

Excusé(s) :

Secrétaire de Séance : Madame Monique DOLADILLE

M. Joël FOURNIER, Président, expose que la Communauté de communes est lauréate conjointement avec la commune des Vans du dispositif « Petites Villes de Demain ». La Communauté de communes doit donc s'engager dans une convention tripartite avec l'Etat et la commune pour bénéficier de l'offre de services et les aides offertes dans le cadre de ce dispositif.

Cette labellisation apporte à court terme un certain nombre d'opportunités (financements supplémentaires, extension potentielle de l'OPAH, etc...), ainsi que le financement d'un poste « Chef de projet Petites Villes de Demain ».

Il a été convenu avec la commune des Vans que le poste Chef de projet serait partagé entre les 2 collectivités à hauteur de 66 % pour la Communauté de communes et 33 % pour la commune des Vans.

Le financement du poste est apporté par l'Etat à hauteur de 75 % pour une durée de 6 ans (plafonné à 45 000 €).

Les délais d'engagement étant particulièrement contraints, il est demandé au Conseil communautaire d'autoriser le Président à élaborer et signer la convention, étant entendu que ne seront inclus dans un premier temps que des opérations d'opportunités et les modalités de création, le recrutement et le financement du poste Chef de projet « Petites Villes de Demain ».

Pour rappel, les communes de Saint-Paul-le-Jeune et Berrias-et-Casteljau, également mentionnées dans l'appel à projet au vu de leur dynamique commerciale de centre-village, pourront s'inscrire à la carte au futur programme d'actions avec une participation éventuelle au prorata du temps passé.

Il est proposé au Conseil communautaire d'autoriser le Président à finaliser et signer cette convention.

Après en avoir délibéré,

RESULTAT DU VOTE : 31 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION

En conséquence, le conseil communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE le lancement du dispositif « Petites Villes de Demain »,

APPROUVE le recrutement d'un Chef de projet « Petites Villes de Demain »,

AUTORISE le Président à engager toutes les formalités nécessaires à la création du poste pour une durée de 6 ans et son inscription au budget,

AUTORISE le Président à finaliser la convention tripartite avec l'Etat et la commune des Vans sur de

**premières actions d'opportunités et le recrutement du poste Chef de projet,
DONNE TOUT POUVOIR au Président pour mettre en œuvre cette décision.**

Pour : 31 Contre : 0 Abstention : 0

Envoyé en préfecture le 13/04/2021
Reçu en préfecture le 13/04/2021
Affiché le
ID : 007-200039832-20210413-D_2021_4_14-DE

Le Président, Joël FOURNIER



Emis le 12/04/2021, transmis en sous-préfecture et rendu
exécutoire le

Canton : LES VANS

Préfecture de PRIVAS

délibération :
D_2021_4_15

L' an deux mille vingt et un, le lundi 12 avril à 18 h 30, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle des Fêtes de BANNE, Quartier de l'Eglise à BANNE, sous la présidence de Monsieur FOURNIER Joël, Le Président.

Nombre de délégués en
exercice : 31

Date de convocation du : 01 Avril 2021

Présents : 31

Titulaires : Monsieur ARAKELIAN Jean-Jacques, Madame CHALVET Catherine, Madame DESCHANELS Georgette, Monsieur LAGANIER Jean-Marie, Monsieur BORIE Jean-François, Monsieur ROGIER Jean-Paul, Madame BASTIDE Bérengère, Madame ESCHALIER Cathy, Monsieur FOURNIER Joël, Monsieur GARRIDO Jean-Manuel, Monsieur BRUYERE-ISNARD Thierry, Monsieur ROCHE Bruno, Monsieur NOEL Daniel, Monsieur MANIFACIER Jean-Paul, Monsieur MICHEL Jean-Marc, Monsieur GSEGNER Gérard, Madame DOLADILLE Monique, Monsieur BALMELLE Robert, Monsieur ALLAVENA Serge, Monsieur ROUYEYROL Bernard, Madame LASSALAZ Françoise, Monsieur PELLET Fabien, Monsieur LEGRAS Emmanuel, Monsieur THIBON Pierre, Madame RAYNARD Christiane, Monsieur GADILHE Sébastien, Madame RIEU-FROMENTIN Françoise, Monsieur BONNET Franck, Madame FEUILLADE Delphine, Monsieur MANIFACIER Christian, Monsieur ROBERT Lionnel

Votants : 31

Objet : Demande de subventions auprès du Département pour quatre actions prévues dans la convention Ardèche nature 2020-2021 pour le site ENS Bois de Païolive et gorges du Chassezac

Absent(s) :

Excusé(s) :

Secrétaire de Séance : Madame Monique DOLADILLE

Monsieur Daniel NOËL, Vice-Président en charge des sites Natura 2000 et des espaces naturels sensibles, rappelle que ces actions ont été validées par le conseil communautaire début 2020 dans la cadre de la convention Ardèche Nature 2020 2021 qui lie la communauté de communes et le département pour la gestion des sites ENS du bois de Païolive et gorges du Chassezac.

Gestion estivale 2021 (action 2021-2-1) :

Le chargé de mission Natura2000/ENS, accompagné de saisonniers effectuent selon un calendrier prévisionnel durant les mois de juillet et août, une surveillance du site, des animations nature et des actions de nettoyage. Le chargé de mission préparera les animations à prévoir, les missions et l'organisation des journées. Pour l'occasion un stagiaire pourra participer au projet. Les saisonniers avec l'aide du chargé de mission effectueront les comptages prévus des activités sur le site ENS. Des animations nature sont aussi engagées sur le site à l'aide d'un animateur nature sur les parkings du Bois de Païolive. Pour mener à bien ces actions la communauté de communes mettra à disposition des outils de communication à travers des panneaux, flyers, outils pédagogiques et un barnum. Le chargé de mission Natura2000/ENS coordonne l'action et participe aux tournées sur le terrain pour les surveillances, les nettoyages et les animations. Les zones nettoyées sont en priorité les sites les plus touristiques appartenant aux collectivités, ayant des enjeux environnementaux forts. Selon l'actualité de la saison estivale, ces lieux de nettoyage peuvent évoluer.

Budget prévu :

DEPENSES		RECETTES (subventions)		
Montant de l'action (salaires saisonniers, prestations animations, dépenses liées à l'action : petit matériel essence, outils nettoyage, ...)	10 000 €	Département de l'Ardèche	5000 €	50%
		Autres financements€	
		Autofinancement	5000 €	50%
TOTAL DEPENSES	10 000 €	TOTAL RECETTES	10 000€	

Fête de la science 2021 (action 2021-2-2) :

L'action se déroulera en septembre/octobre 2021 pendant la fête nationale de la Science. Elle consistera en une série

d'animations en lien avec le site ENS de Païolive. Les services environnementaux des communes travaillent ensemble sur une série d'animations autour de la thématique de la biodiversité. Des sorties et des conférences sur une thématique en lien avec les enjeux environnementaux sont prévus.

Budget prévu :

DEPENSES		RECETTES (subventions)		
Montant de l'action (Prestations d'animations et communication grand public)	1 500 €	Département de l'Ardèche	750 €	50%
		Autres financements€	
		Autofinancement	750 €	50%
TOTAL DEPENSES	1 500 €	TOTAL RECETTES	1 500 €	

Animation avec le centre de loisirs, sortie sur le terrain (action 2021-2-3) :

Les animations nature vont être menées avec le centre de loisirs des Vans au printemps 2021. Un projet de sortie nature sera élaboré autour de la découverte de l'avifaune du site ENS du bois de Païolive et gorges du Chassezac. Durant les vacances de printemps, les jeunes volontaires inscrits dans le centre de loisirs se verront proposer des sorties sur le terrain avec des animations encadrées. Puis un travail sera conduit avec leurs animateurs et des professionnels afin de créer un document en lien avec ce qu'ils auront découvert. Pour mener à bien cette action, le chargé de mission Natura2000/ENS sera accompagné d'un animateur nature engagé pour cette action. Les animateurs du centre seront mis aussi à contribution.

Budget prévu :

DEPENSES		RECETTES (subventions)		
Montant de l'action (Prestations d'animations autour de la sortie sur les oiseaux)	2000 €	Département de l'Ardèche	1 000 €	50%
		Autres financements€	%
		Autofinancement	1 000 €	50%
TOTAL DEPENSES	2 000 €	TOTAL RECETTES	2 000 €	

Formation aux enjeux des falaises et milieux rupestres (action 2021-2-4) :

Il s'agit d'organiser une journée d'échange sur les pratiques de grimpe et la préservation des milieux naturels. Une demi-journée en salle permettra de rappeler les enjeux de l'escalade, de la politique ENS/Natura2000 et de découvrir les espèces qui vivent sur les falaises. Ensuite une visite de terrain sera organisée avec un ou des spécialistes des milieux rupestres afin d'échanger sur les enjeux des pratiques de corde et de la protection des falaises.

Budget prévu :

DEPENSES		RECETTES (subventions)		
Montant de l'action (Prestations d'animations sur la formation)	1600 €	Département de l'Ardèche	800 €	50%
		Autres financements€	%
		Autofinancement	800 €	50%
TOTAL DEPENSES	1600 €	TOTAL RECETTES	1600 €	

Tableau récapitulatif des plans de financements pour la demande de subventions des 4 actions sur le site ENS du bois de Païolive et gorges du Chassezac :

		Montant total	Subvention département	%	Autofinancement	%
2021-2-1	Gestion estivale 2021	10 000 €	5 000 €	50%	5 000 €	50%
2021-2-2	Animation avec le centre de loisirs, sortie sur le terrain	2 000 €	1 000 €	50%	1 000 €	50%
2021-2-3	Fête de la science 2021	1 500 €	750 €	50%	750 €	50%
2021-2-4	Formation aux enjeux des falaises et milieux rupestres pour les pratiquants	1 600 €	800 €	50%	800 €	50%

Envoyé en préfecture le 13/04/2021

Reçu en préfecture le 13/04/2021

Affiché le

ID : 007-200039832-20210412-D_2021_4_15-DE

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité, des membres présents et représentés,
- Autorise le Président à signer la demande de subvention pour quatre actions de l'association Ardèche nature 2020-2021 pour le site ENS Bois de Païolive et gorges du Chassezac : « Gestion estivale 2021 », « fête de la science 2021 », « formation aux enjeux des falaises et milieux rupestres pour les pratiquants », « Animation avec le centre de loisirs, sortie sur le terrain »
- Autorise le Président à signer tous les documents relatifs à ces demandes de subventions et à la mise en œuvre de ces 4 actions.

Pour : 31 Contre : 0 Abstention : 0

Le Président, Joël FOURNIER



Emis le 12/04/2021, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le